



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 05 janvier 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 18.12.2025, par l'entreprise SAS AXIROUTE – TSA 70011 chez sogelink, 69134 DARDILLY CEDEX
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de terrassement pour création de réseau d'éclairage public, rue de l'hospice, HENRICHEMONT
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune d'Henrichemont donne permission de voirie afin d'effectuer des travaux de terrassement pour création de réseau d'éclairage public, rue de l'hospice, HENRICHEMONT, à compter du 12.01.2026 et ce pendant 10 jours calendaires

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux, à compter du 12.01.2026 et ce pendant 10 jours calendaires,

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260105-2026_002-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/01/2026
Publication : 07/01/2026

Le Maire,
Gilles BUREAU

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Publié sur le site internet de la commune le 07.01.2026